



LE MINISTRE

Paris, le 15 JAN. 2019

Monsieur le Président,

Cu Patrick

La prise en compte par le secteur financier des enjeux liés au réchauffement climatique suppose une amélioration de l'information disponible sur l'impact environnemental des activités économiques afin de réorienter les flux d'investissement et de financement.

C'est cette conviction qui avait conduit la France, en 2015, à proposer que le Conseil de stabilité financière (FSB) travaille sur la transparence liée aux risques climatiques. Le FSB avait donc constitué un groupe de travail, constitué d'acteurs privés, la *Task Force on Climate related Financial Disclosures* (TCFD), dont les recommandations, parues en juillet 2017, ont apporté une première contribution à l'établissement d'un cadre de prise en compte des risques climatiques pour les entités du secteur financier, inspiré du dispositif français applicable aux investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs.

Au-delà de la TCFD, de nombreuses structures, associatives ou privées, proposent des standards de reporting extra-financier au niveau international. Un échange tend à s'organiser entre ces structures au sein du *Corporate Reporting Dialogue*, mais peine à produire des résultats concrets. Pourtant, il est urgent de progresser vers davantage de cohérence et de comparabilité entre ces standards de transparence.

Le développement des exigences de transparence extra-financière a suscité une réflexion sur l'intégration des aspects extra-financiers de leur performance par les entreprises dans leurs communications avec les investisseurs et, plus largement, avec leurs parties prenantes, non seulement en France, où un cadre a été introduit dès 2001 par la loi sur les nouvelles régulations économiques, et plus récemment au sein de l'Union européenne, où un cadre a également été rendu obligatoire pour les grandes entreprises et certains groupes par la directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité. Ce dispositif sera complété par le règlement sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité, qui est en cours d'examen au niveau européen.

.../...

Monsieur Patrick de Cambourg
Président de l'Autorité des Normes Comptables
5, Place des Vins de France
75573 Paris cedex 12


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la mise en charge de la correspondance à laquelle lui est adressé le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie – Bureau des cabinets – Secteur MVQ – Téléphone 131 – 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier une mission sur le développement des standards de rapportage extra-financiers des entreprises au niveau international et européen. Je souhaite, en effet, que l'information extra-financière trouve à terme un statut comparable à celui de l'information financière. Pour cela, il est nécessaire de définir les conditions d'élaboration d'une information de qualité qui permette la comparabilité des informations les plus pertinentes et apporte un soutien utile à la décision des investisseurs, mais aussi et en premier lieu des entreprises elles-mêmes en vue de piloter efficacement la transition énergétique dans leur activité.

A cet effet, vous dresserez un état des lieux des différents référentiels et initiatives existants, et évalueriez leur pertinence, tant du point de vue de la qualité et de la fiabilité de l'information extra-financière produite par ces référentiels pour les utilisateurs, que du coût de mise en œuvre de ces dispositifs pour les préparateurs et les entreprises, de la capacité de vérification des informations, ainsi que de la robustesse de leur gouvernance et de leurs conditions d'élaboration. Vous examinerez les modalités de présentation de ces informations et de leur association avec les données financières de l'entreprise.

Sur cette base, vous fournirez des orientations pour une initiative dans le cadre du G20 afin de promouvoir un cadre harmonisé de rapportage extra-financier. Vous vous prononcerez sur l'opportunité d'adopter un référentiel unifié au niveau international ou de privilégier une mise en concordance des référentiels existants. Vous détaillerez le cadre d'élaboration de ce référentiel qui devra être respectueux de la diversité des modèles économiques et sociaux et d'une nécessaire subsidiarité dans la définition de l'intérêt public par les différentes juridictions participantes.

Au niveau européen, la Commission a fait des propositions utiles dans le cadre du plan d'action pour la finance durable, qui doivent encore être précisées et opérationnalisées. Vous ferez des propositions afin d'approfondir ces initiatives lors de la prochaine mandature, notamment en vue d'une amélioration de la présentation des informations extra-financières prenant en compte l'enjeu de la digitalisation croissante des contenus.

Dans la conduite de ces travaux, vous consulterez les différentes parties prenantes françaises, européennes et internationales, qu'elles soient productrices, normalisatrices ou utilisatrices des informations extra-financières.

Pour la conduite de ces travaux, vous bénéficierez de l'appui de la direction générale du Trésor. Vous m'adresserez un document d'étape en mars 2019 et me remettrez vos conclusions définitives pour le 30 avril 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Au sein d'un comité de suivi de la mission, je vous prie de m'adresser vos conclusions définitives pour le 30 avril 2019.



Bruno LE MAIRE